TRIBUNE
des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË
P.P. - P.B.
B386

DÉCEMBRE 2014

Admi ALR - PARA - BRU

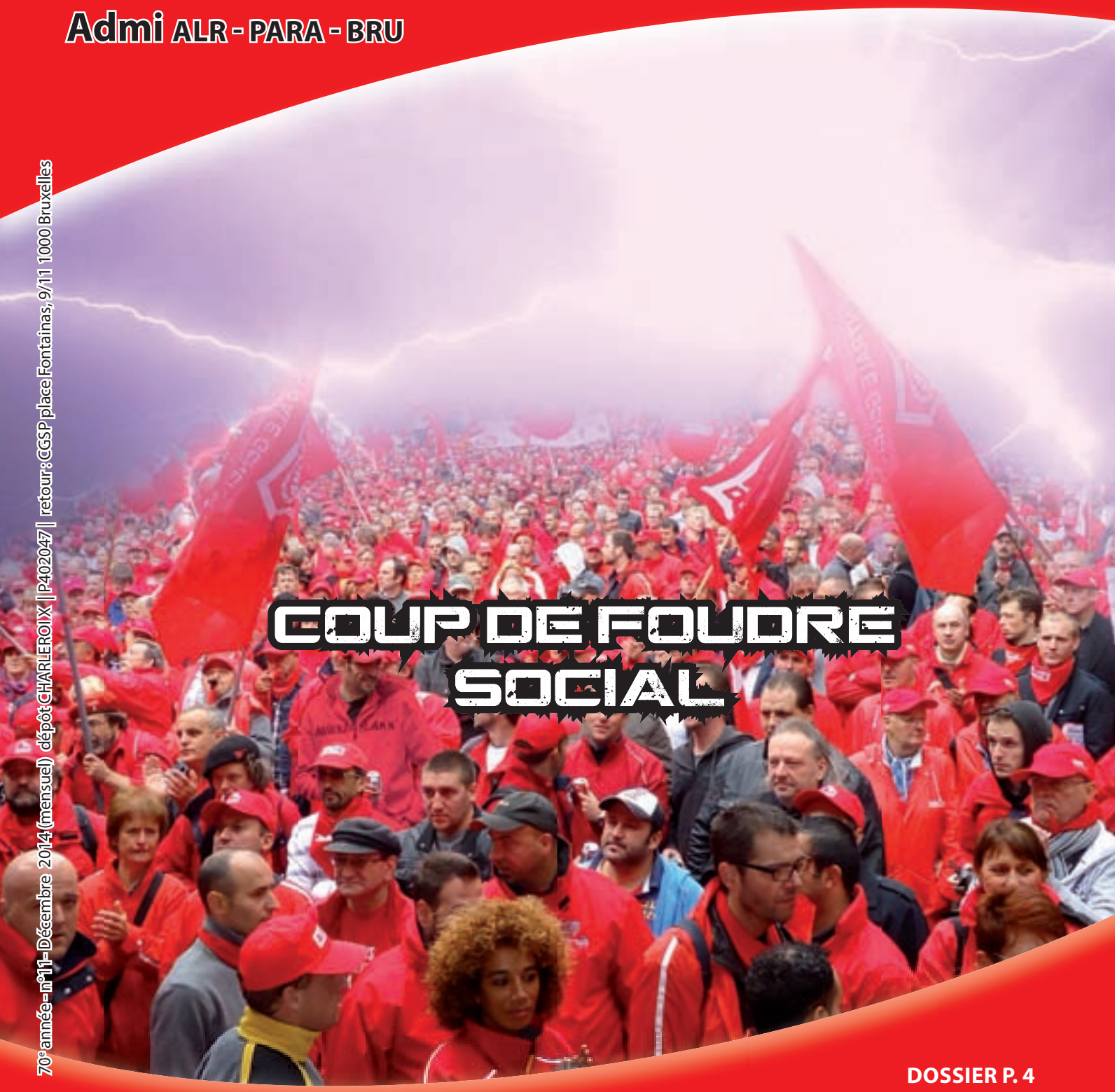

COUP DE FOUDRE SOCIAL

DOSSIER P. 4

70e année - n°11 - Décembre 2014 (mensuel) | dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

ÉDITO
La division : un danger !
Une obligation : l'unité !
P. 3

LE MOT QUI PUE
Sauvage, vous avez dit sauvage ?
P. 7

Admi
L'indécence est insupportable
P. 9

MOBILISATION EXCEPTIONNELLE !
NOUS ÉTIONS PRÈS DE 150 000 !

Ce jeudi 6 novembre 2014 restera à jamais marqué dans notre histoire sociale.
Près de 150 000 manifestants ont déferlé sur Bruxelles pour dénoncer la politique du gouvernement Michel, la plus antisociale que nous ayons connue depuis 1945 !

La cible, c'est nous !

Crédits photographiques de cette Tribune :
PPICS Banque d'images – Lillo Augello – Salim Hellalet Photography – CGSP wallonne

La division : un danger !
Une obligation : l'unité !

Le gouvernement des droites n'a même pas essayé de critiquer le comptage, c'est un signe. Cette première mobilisation massive a vraiment été une réussite. Des incidents ont bien eu lieu en fin de parcours. Ces débordements, aussi inacceptables soient-ils quand ils atteignent aux personnes, ne peuvent masquer le message que plus de 120 000 personnes ont martelé : NON à ces mesures qui touchent uniquement les travailleurs ; NON à ce gouvernement !

Il faut remonter à 1986 pour une mobilisation de cette importance et c'était déjà un gouvernement de droite. Un De Croo était déjà au gouvernement et le père de l'amer Michel présidait le PRL. Ce 6 novembre, de nombreuses personnes manifestaient pour la première fois de leur vie et tous les travailleurs étaient présents : ceux qui ont un emploi et qui craignent de le perdre, ceux qui ne veulent pas travailler plus longtemps et ceux qui, désespérément, en cherchent depuis des mois, voire des années.

En face, le gouvernement des droites fourbit ses stratégies classiques stigmatisant la violence, comme si elle était le fait de l'ensemble des manifestants et refusant de voir ce que leurs comportements et leurs décisions portent de violences sociales au monde du travail. L'autre stratégie est de monter les travailleurs les uns contre les autres. On brosse dans le sens du poil les indépendants (même si les mesures vont les toucher aussi). Ils font croire aux travailleurs que tout est de la faute des étrangers et, quand ce ne sont pas les étrangers qui sont stigmatisés, ce sont les chômeurs, ces fainéants, qui mettent à mal la sécurité sociale !

Nous devons combattre ces discours ! D'abord et avant tout parce qu'ils sont faux mais aussi parce qu'ils ne visent qu'à diviser la réaction du monde du travail face aux attaques. **Il y a une alternative, c'est l'unité !** Les travailleurs immigrés ne volent rien aux Belges (ils apportent même des richesses), ce sont les entrepreneurs qui y font appel qui spolient les travailleurs. Et les chômeurs sont face à un manque d'emplois aggravé par la politique économique désastreuse menée par les pays de l'Union européenne dont la Belgique.

Dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, tous les responsables syndicaux doivent tout faire pour veiller à la réussite de notre mouvement et donc à l'unité des travailleurs. C'est la condition indispensable pour réussir notre combat et empêcher le démantèlement de la sécurité sociale et des services publics.

Travailleurs, travailleuses, chômeuses et chômeurs, immigré(e)s, l'unité est notre salut ; la division notre perte. Tous et toutes ensemble contre ce gouvernement des droites !

Toutes et tous ensemble contre les mesures antisociales d'où qu'elles viennent de ce gouvernement ou d'un autre !

LE COUP DE G

Un coup de gueule par Marc Sinnaeve,
Chargé de cours en Presse et information à l'IHECS

On la voit, on l'entend, on la sent monter. Non, pas la « grogne sociale » ! Cette métaphore est omniprésente dans les titres de presse ou dans les lancements de sujets radio ou télé ; elle relègue la protestation sociale au rang de l'irrationnel ou de l'agressivité animaliers.
On n'est pas des bêtes, en vérité. Idem pour les grèves dites « sauvages », c'est-à-dire déclenchées sans préavis.
Qualifie-t-on de sauvage, à propos d'un mode de décision pourtant comparable, la décision de faire passer l'âge légal de la pension à 67 ans, alors qu'aucun des programmes des partis néo-gouvernementaux n'en affichait le projet ? Non.
Qualifie-t-on de sauvage la présence, dans l'accord de gouvernement, d'une série de mesures en matière de salaire, de durée du travail, d'emploi, de sécurité sociale qui, depuis 70 ans, relèvent des prérogatives de la négociation entre interlocuteurs sociaux ? Non.

Depuis la fin des années 1980, certes, on note une intervention accrue de l'acteur étatique dans la concertation. Mais, jusqu'ici, le gouvernement avait pour ainsi dire toujours situé son action en aval de la dynamique des pourparlers entre employeurs et syndicats : après constat d'un blocage de la négociation, ou pour en « huiler », financièrement, les rouages. Rien de tel, cette fois. L'exécutif fédéral décide avant même le début du dialogue social, à la place des acteurs patronaux et syndicaux… Et il les invite, pour la forme, à discuter après coup, sur base de son propre agenda, comme on invitait, jadis, au château les métayers méritants et leurs épouses à venir prendre le thé, le dimanche après-midi.
Pareille démarche transpire la suffisance, et son contenu représente une attaque en règle des fondements, déjà ébranlés, de la cohésion sociale. Mais, en outre, donc, elle constitue une transgression inédite du pacte social de 1944, dont l'esprit et les conventions ont fait de la Belgique un modèle de pacification sociale.

Les jugements borgnes

Le gouvernement actuel, c'est-à-dire, aux yeux de la loi, le garant lui-même du système de relations collectives du travail, s'autorise, par son action, un décadrage total de la concertation sociale, une rupture d'une ampleur inédite des règles de celles-ci. Il devient alors difficile, voire intellectuellement aléatoire, de dénoncer une rupture « sauvage » des règles du droit de grève. De même, il peut paraître borgne ou, à tout le moins, partisan de condamner le manque d'encadrement, l'irrespect ou l'anarchie des mouvements de riposte initiaux d'une partie de la base syndicale. Et aussi regrettables ou condamnables soient-ils, les débordements physiquement violents de la fin de la manifestation nationale du 6 novembre étaient prévisibles, faute d'être légitimes. Ils sont l'expression d'une contre-violence face à une « violence structurelle » inouïe et première de la part de l'autorité publique fédérale, exercée contre les travailleurs, les allocataires sociaux, les classes populaires, les classes moyennes.

Ce dont il s'agit dans les rues et sur les rails bloqués n'est pas question d'humeur, fût-elle mauvaise, de jacquerie médiévale ou de manipulation politique extrémiste. Il y a opposition. Il

y a contestation. Il y a colère. Il y a révolte. Elles sont non pas spontanées ou émotionnelles, mais réfléchies, nourries. Par l'injustice, patente. Par le caractère idéologique transparent de la gouvernance économique de l'équipe Michel. Par l'obstination de la nouvelle majorité de conduire à son tour, en Belgique, une politique radicale de compétitivité salariale et de réformes structurelles du marché de l'emploi. Par la détérioration du bien commun, du service public, de la santé, du travail, de l'emploi, du bien-être, de la culture, des associations et des organisations intermédiaires elles-mêmes. Par le démantèlement accéléré de l'État social qu'elle signifie. Par la mise en terre de la société.

Ceci se déroule, il est important de le souligner, au moment même où tout le monde en Europe et en dehors, de la Banque centrale à la Maison Blanche, du FMI au G20, des économistes hétérodoxes aux orthodoxes eux-mêmes, où tout le monde, donc, à part peut-être Madame Merkel (comme l'aurait dit le chanteur Renaud), admet que la gouvernance budgétaire européenne et les politiques compétitives de l'offre, menées conjointement dans la zone euro depuis 2010, ont étouffé la demande, déprimé les marchés intérieurs, enlisé les économies, appauvri les populations et augmenté les inégalités. Tout en renforçant le régime de financiarisation de l'économie, peut-on ajouter : six ans après le krach bancaire, les marchés financiers demeurent l'institution centrale du système économique mondial.

> **Les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*)**

Un moment de haut voltage

Alors, oui, on le comprend et on le sent : il y a ébullition dans les esprits et le feu aux cœurs. On est dans ce que Christian Salmon, l'auteur de *Storytelling* et de *La cérémonie cannibale*, appelle des moments de « haut voltage », et Gilles Deleuze des « devenirs révolutionnaires ». L'électrisation du corps social ne saurait, pour autant, être taxée d'irrationnelle, au motif qu'elle n'apporterait pas de solution. Le reproche, implicite, ne tient d'ailleurs pas : les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*). La vieille Tina thatchérienne (*There is no alternative*) a fait son temps : l'avenir de nos sociétés n'est pas voué à sa cuisine austéritaire, il se fortifierait, démocratiquement, rien qu'en consultant le menu varié de Tapas.

De ce point de vue, les coups de tonnerre qui résonnent libèrent des champs de possibles. Les coups de foudre qui s'abattent sur l'accord de gouvernement fédéral signifient le retour du « peuple absent ». Car, comme le rappelait le philosophe allemand Peter Sloterdijk, « *c'est leur colère synchrone contre l'arrogance sans bornes des puissants qui a appris aux petites gens qu'elles voulaient désormais être des citoyens* ». C'est le grand mérite du mouvement social à l'œuvre. Il est en train de déplacer le débat public de la scène médiatique du pouvoir vers la scène de la place publique. Il fait

entendre un autre langage que celui du pouvoir. Et c'est précisément lorsque l'on reprend le droit de nommer les choses autrement, d'abattre les clôtures discursives et les murs mentaux, que l'on crée les conditions d'un enrichissement du choix politique. Qui, lui-même, rend possible le changement social. C'est un enjeu de démocratie.

Arrêter de faire « comme si »

Car la vraie victoire du régime capitaliste, dans sa phase contemporaine, est de fonctionner à la manière de ce qu'Isabelle Stengers appelle un processus d'« *expropriation systématique de notre capacité de penser, ensemble, ce qui nous arrive* ». Le phénomène s'est accru et accéléré au fil du temps, en générant une sorte d'anesthésie mentale, en raison même de la « perte de temps » que supposent la pensée, la réflexion.

Certes, le niveau moyen d'éducation, d'information et de compréhension est devenu tel aujourd'hui que tous, peu ou prou, nous savons. On sait que le cours actuel des choses nous mène droit dans le mur. Économiquement, écologiquement, socialement, démocratiquement. On le sait. Et, pourtant, comme disait De Gaulle, on y va tout droit, parce qu'on doute d'être capable d'imprimer au futur un cours autre que celui de la certitude de la crise sans fin.
Le discours de « la crise », de ce point de vue, permet de gérer les populations, de mettre leurs réactions potentielles en couveuse. La « crise » du système des pensions de retraite doit faire accepter l'allongement de la durée de la carrière. La crise de l'emploi justifie le service obligatoire pour les chômeurs. La crise des finances publiques ne peut se résoudre que par l'austérité budgétaire à marche forcée. La crise n'est plus un moment décisif où il faut choisir une voie pour s'en sortir ; elle est une mise en suspens infinie du débat, de la pluralité des chemins qui s'offrent à nous, elle est un état d'exception permanent. Ce n'est pas le monde qui va mal, c'est nous qui allons mal au monde.

On fait comme si on ne savait pas. Comme si « tout ça » était inévitable. Comme s'il était inévitable de faire payer la facture de la criminalité financière aux populations. Comme si on ne savait pas que la réduction drastique annoncée des moyens du service public, en Belgique comme en dehors, n'allait pas accroître, structurellement, la vulnérabilité au sein du corps social tout entier, ainsi que les manifestations de méfiance, de rejet, d'égoïsme, réel celui-ci, qui en sont les effets secondaires. Cet auto-aveuglement, alimenté par les multiples écrans qui nous distraient du réel, qui nous en détournent, fait de notre « vraie-fausse impuissance » le sentiment le plus largement partagé et le plus anxiogène qui soit.

En cela, la lutte sociale qui s'est engagée est une façon d'arrêter de « faire comme si ». De retrouver prise sur le présent. Et sur la présence. Car la crise que nous vivons est peut-être avant tout celle de la présence, de notre présence au monde, à nous-mêmes et aux autres. Ceux qui se sont lancés dans le mouvement social le savent, le sentent : dans l'action, on est connecté aux raisons de sa lutte ainsi qu'à celles des autres. Le coup de foudre n'est jamais loin.

Les cheminots, cœur de la résistance sociale

Que les cheminots, dès aujourd'hui comme demain, soient à la pointe du mouvement n'a rien à voir avec un quelconque corporatisme. De tout temps, les travailleurs du rail ont été au cœur de la résistance sociale, comme l'ont montré tant d'œuvres littéraires ou cinématographiques. Parce qu'ils sont l'incarnation et la conscience politisées (au sens le plus général du terme) du service public. Et parce qu'ils appartiennent à une entreprise-secteur économiquement stratégique, l'impact de leurs actions est sans commune mesure. Alors que les salariés syndiqués d'autres secteurs, bien que plus nombreux, éprouvent plus de peine à mobiliser et à agir avec la même force en raison de leur dispersion dans un très grand nombre d'activités et d'entreprises. Pour cette raison, bien que répondant à des considérations d'ordre économique, la filialisation de la SNCB, la privatisation ou la libéralisation des chemins de fer, l'introduction d'un service minimum sur le rail sont aussi autant de manières de tenter de fragmenter la puissance unitaire des cheminots.

Cet article est publié et mis à jour par l'auteur avec son aimable autorisation.

Sauvage, vous avez dit sauvage ?

Il a suffi de deux, trois grèves déclenchées par les cheminots et d'une action symbolique contre le siège du MR pour assister à un déferlement médiatique sans précédent, poussant même une chaîne de radio à se demander si la Belgique n'était pas proche d'un état insurrectionnel.

Et dans ce cadre, pas question de parler de grèves spontanées, ni émotionnelles ou d'une action symbolique ! Non, il s'agit tout de suite d'évoquer des actes *sauvages*, voire des comportements de hooligans, des excès et des débordements. Ainsi, à en croire son président, le siège du MR aurait été victime d'une *mise à sac* ! À quelles fins, ce vocabulaire martial est-il déployé ? Pourquoi cette assimilation quasi constante à l'agressivité animalière (pour rappel, n'importe quel mouvement social se voit vite caractérisé par l'expression « *mouvement de grogne* ») ? Pourquoi cette volonté évidente de travestir la situation sociale en grossissant les événements ?

Tentative de disqualification

Ce recours à l'exagération permanente par les classes dominantes et leurs chiens de garde, cet usage constant de l'hyperbole visent en tout premier lieu à disqualifier les représentants des travailleurs et des classes populaires ainsi que les tenants de toute alternative politique. Le seul choix restant serait celui que les élites nous offrent, un choix aux ordres de la déraison marchande. Accuser quelqu'un de sauvage (bientôt de barbare et de terroriste ?) revient obligatoirement et définitivement à disqualifier son combat ou ses idées et à en faire un vaincu potentiel.

Accuser quelqu'un de sauvage revient à disqualifier son combat et à en faire un vaincu potentiel.

Par ces exagérations, il s'agit aussi d'instiller la peur parmi l'opinion publique, d'insuffler l'idée que la lutte ne servira de toute façon à rien et qu'il est hors de question de s'associer à ces « *sauvages* ». Pour les tenants de ce discours, il est en effet question d'enlever toute légitimité à la lutte, seul moyen de s'attaquer au statu quo et au maintien des privilèges qu'ils s'arrogent et qu'ils ne céderont bien évidemment pas volontairement.

« *Que les dominants aient intérêt à maintenir, voire à amplifier les conditions qui garantissent le maintien de leurs positions relève de l'évidence et on ne peut douter qu'ils soient prêts à mener une guerre totale (et qu'ils s'y préparent) contre ceux qui prétendraient remettre en cause leurs privilèges… et l'art des dominants consiste à faire en sorte qu'une fraction des dominés pensent avoir intérêt au maintien du statu quo* »[1].

L'oppresseur détermine la forme de la lutte

Par ces exagérations, il s'agit en somme de refiler aux opposants la patate chaude de la violence. Or, face à la virulence idéologique des propositions reprises dans l'accord de gouvernement, face au simulacre de concertation sociale élaboré par ce même gouvernement, face au démantèlement programmé des services publics, il est légitime de se demander où se situe la sauvagerie.

Cet accroissement programmé des inégalités, toutes ces mesures vexatoires d'un gouvernement au service exclusif des employeurs sont autant de facteurs de stress et de mal-être qui vont peser sur les travailleurs et les travailleuses. En outre, ils constituent des sources de violence et de pression qui causeront assurément des destructions plus que quelques escarmouches devant un siège de parti. Pourtant, pratiquement personne ne les qualifie de « sauvages ». Pratiquement personne ne désigne ce mépris et cette arrogance de « sauvages ». Or, dans ce cadre, il est pertinent de rappeler que c'est toujours l'oppresseur, non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte.

Retourner le stigmate

Face à cette volonté persistante de disqualification des tenants d'une alternative politique, il s'agit de tenir bon, de refuser les termes du débat, de qualifier nous-mêmes les actes posés, voire, parfois, de retourner le stigmate (qui sont les sauvages ? Qui pratique la violence ?), car, pour les médias dominants, « *il suffit de toujours éclairer les événements avec la même perspective et on habitue son public à ne plus valider que celle-là.* »[2]

Pour contrer cette hégémonie, cette influence culturelle qui induit un consentement passif, la lucidité et la vigilance sont de mise, car les vampires ne supportent pas la lumière du soleil !

Sauvagement vôtre !

1. Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme, autonomie, société du bien-vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte, 2014, p 153.
2. Simon Tremblay-Pépin, *Illusions, petit manuel pour une critique des médias*, Montréal, Lux, 2014, p. 38.

Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

« Quand j'entends le mot culture, je sors mon flingue[1] ». Telle semble être la devise du gouvernement fédéral dominé par le MR et la N-VA au regard des énormes réductions de budgets qu'il entend imposer à des institutions culturelles et scientifiques de premier plan. C'est un coup d'arrêt qui est porté à la dynamique et au rayonnement culturel de Bruxelles, car avec 30 % d'économies imposées, les conséquences sur la programmation, les échanges, l'emploi seront considérables.

L'art et la culture ont toujours été considérés avec méfiance et mépris par l'extrême droite. Elle les considère comme un luxe futile, voire « dégénéré ». Pour cause, ce sont des composants essentiels des systèmes démocratiques car ils sont l'espace de la créativité ; qu'ils donnent à réfléchir et contribuent à développer l'esprit critique et la liberté de pensée.
Sous prétexte de répartition des efforts budgétaires exigés par les politiques d'austérité, le gouvernement Michel s'attaque aux institutions fédérales actives dans les domaines de la politique scientifique et de la culture.

Scinder, diviser

L'accord de gouvernement annonçait déjà la suppression de BELSPO, le service public fédéral de la politique scientifique qui apportait un précieux soutien à dix établissements scientifiques fédéraux dont la majorité est installée à Bruxelles. C'est le cas des Musées royaux d'Art et d'Histoire, des Musées royaux des Beaux-arts, du Musée des Sciences naturelles, de l'Institut royal de météorologie ou de la Bibliothèque royale, pour ne citer qu'eux. En plus d'un soutien logistique et en personnel, BELSPO coordonnait des programmes de recherche en favorisant les échanges. En décidant de supprimer BELSPO, le gouvernement retire des moyens indispensables au bon fonctionnement de ces établissements, mais surtout, il les isole les uns des autres, il divise, il scinde contre toute logique de collaboration transversale ; contre la volonté des acteurs et contre et au mépris de toute concertation.

Vandalisme

On ne s'étonnera pas que ces gens qui prônent la division et la mise en concurrence des régions, le relativisme des mémoires, s'en prennent ensuite à la culture. C'est que les institutions culturelles fédérales que sont le Théâtre royal de la Monnaie, le Théâtre national, l'Orchestre national de Belgique, le Palais des Beaux-arts (BOZAR) ont une dimension symbolique importante en ce qu'ils représentent ce que la Belgique a pu initier et agréger dans le domaine artistique et ce par quoi elle brille toujours aujourd'hui sur le plan international.
Ce saccage est bien le fait des nationalistes-identitaires de la N-VA dont l'objectif avoué reste la scission de la Belgique, mais il est commis avec la complicité du MR.
Les propos du ministre Reynders qui annonçait pouvoir réduire de moitié l'effort demandé aux institutions culturelles fédérales ne nous rassurent pas du tout. Tout d'abord parce qu'il évoque la piste d'autres sources de financement – privées s'entend – ce qui reviendrait à franchir un pas supplémentaire dans la voie de la privatisation de la culture ; d'autre part, parce qu'il s'est fait recadrer illico par la ministre N-VA de la politique scientifique, indiquant qui dirige en réalité ce gouvernement.

Les coupes budgétaires exigées dans ces institutions portent spécifiquement sur le personnel : de l'ordre de 2 % d'année en année ; les frais de fonctionnement 20 % et les investissements, 30 % dans le cas du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren. Soit des pertes de moyens de 16 % à 30 % selon les cas, ce qui est considérable et remet en cause l'existence même de ces institutions.

C'est inacceptable pour les syndicalistes et démocrates bruxellois que nous sommes. L'art et la culture sont des domaines qui, même s'ils sont appréciés diversement, dépassent les clivages et participent à l'émancipation des citoyens. Ils nous rassemblent comme la solidarité et l'idéal de justice sociale. Ils nous offrent un élan vertical qui en tant qu'horizon commun nous unit. Une voie vers l'universel que nous défendons et qui s'oppose au racrapotage national-séparatiste.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. C'est à peu de choses près la traduction d'une réplique de la pièce *De Schlageter* écrite en 1933 par l'auteur pronazi Hanns Johst.

www.cgsp-acod-bru.be

cgsp Admi

EPSU FSESP EGOD

ISP-PSI-IOD-ISKA

www.world-psi.org

PARA - BRU

L'indécence est insupportable

L'indécence, c'est le comportement, lors de la manifestation du 6 novembre dernier, des extrémistes qui s'en sont pris aux forces de l'ordre et à la population et aux biens des habitants du quartier de notre grande maison, place Fontainas.
Nous avons une pensée particulière pour nos collègues policiers qui se remettent de leurs blessures.

L'indécence c'est aussi d'apprendre l'annonce de l'affaire de la « Lux-leak » à l'heure même où des milliers de travailleurs manifestent leur colère face aux mesures qui vont réduire leur pouvoir d'achat.
En effet, même si nous savons tous que l'évasion fiscale est le sport national du grand capital, c'est le fait d'apprendre que ce comportement peu civique est rendu légalement possible qui est insupportable.
C'est d'autant plus indécent qu'alors même que l'OCDE incite la Belgique à réduire son coût du travail et à taxer plus le grand capital en compensation, que le gouvernement annonce qu'il n'appliquera pas une taxe sur les revenus du capital.

Enfin, l'indécence c'est l'attitude de la FEB qui ose dénoncer les actions syndicales alors qu'il y a en son sein, des éludeurs d'impôts (ou fraudeurs légaux) qui feront tout pour éviter de participer au bien-être et à l'émancipation de la société civile qui les héberge.

Non, décidément tant d'indécence n'est pas supportable.
C'est pourquoi nous vous invitons plus que jamais à montrer votre mécontentement lors des actions prévues les 1, 8 et 15 décembre prochains.
Mais vu l'attitude méprisante envers les représentants des travailleurs de certains ministres que j'ai eu l'opportunité de rencontrer en ce mois de novembre, je pense que ces actions ne sont que le début d'un long combat.
Courage, ensemble on est plus forts.

Olivier Nyssen
Secrétaire général
CGSP Admi

Le catalogue des horreurs…
Gouvernement fédéral ou Bal des vampires ?

Depuis la mise sur pieds du Gouvernement fédéral quelques jours avant Halloween, de nombreuses infos sur les mesures qui vont être prises dans les prochains mois ont été répercutées tant par les médias que les Organisations syndicales. Afin de remettre de l'ordre dans la masse d'informations transmises, nous vous proposons de faire un tour d'horizon du catalogue fédéral des horreurs.
Du sang et des larmes.
Frissons garantis !

Chapitre I - Attaque sur l'ensemble des travailleurs

Principales mesures qui toucheront l'ensemble des travailleurs :

1. Le pouvoir d'achat :
- saut d'index (perte estimée en moyenne à 20 000 € par personne sur une carrière complète) ;
- gel des salaires (pas de possibilité de négocier dans le secteur privé) ;
- hausse de la TVA.

2. La flexibilité du temps de travail :
- création d'un compte « épargne-temps » en vue d'économiser du temps de repos pour l'avenir (en congés, heures sup., …) ;
- calcul annuel du temps de travail (travailler plus ou moins en fonction des besoins de l'employeur).

3. Carrières plus longues et pensions :
- recul de l'âge légal de la pension : 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 ;
- allongement des carrières en vue d'augmenter l'âge moyen effectif de fin de carrière et retarder le départ anticipé :
  - conditions d'âge : 62,5 ans en 2017 et 63 ans en 2018,
  - conditions de carrière : 41 ans en 2017 et 42 ans en 2019,
  - exceptions carrières longues : dès 2019, départ à 60 ans si 44 ans de carrière (il faut ainsi avoir commencé à travailler à 16 ans pour en bénéficier ; or, l'obligation scolaire est de 18 ans ; cherchez l'erreur…) et à 61 ans si 43 ans de carrière,
  - ouverture du droit à la pension : maximum 3 ans avant la date de la pension ;
- crédit temps en fin de carrière : passe de 55 à 60 ans en 2015 ;
- instauration de pensions à points ;
- pension de survie : l'âge minimum du survivant qui peut en bénéficier lors du décès, passe de 50 à 55 ans en 2025.

4. Stigmatisation de certaines catégories de travailleurs :
- travail à temps partiel : réduction du complément chômage après 2 ans de travail à temps partiel ;
- chasse aux malades et invalides : mise en place d'un plan d'insertion à temps partiel des travailleurs en incapacité de travail ;
- chasse aux chômeurs et particulièrement les jeunes :
  - pour le gouvernement, l'emploi est la seule voie pour lutter contre la pauvreté,
  - poursuivre la dégressivité des allocations de chômage,
  - établir un service à la collectivité 2 X 1/2 j par semaine (quid des effets sur l'emploi ?), les allocataires sociaux sont considérés au même titre que les condamnés à des peines d'intérêt général,
  - exigence de diplôme minimum pour les jeunes de moins de 21 ans pour obtenir une allocation d'insertion,
  - perte de l'allocation d'insertion à partir de 25 ans (30 ans actuellement),
  - suppression du complément pour chômeur âgé,
  - volonté de fixer les allocations d'aide sociale au seuil de pauvreté européen,
  - accroître la différence entre le montant des allocations sociales et le revenu minimum du travail,
  - lutter contre la fraude sociale : cela comprend la fraude aux cotisations (= fraude fiscale) et la fraude aux allocations, donc des allocataires sociaux.

5. Soins de santé :
- réduction de la norme de croissance de moitié, à 1,5 % (= 2,6 milliards d'euros d'économies d'ici 2019), une partie précarisée de la population ne pourra plus avoir accès à certains soins ;
- fusion entre INAMI et SPF Santé ;
- contrôle accru sur les mutualités via la Cour des comptes ;
- révision du système de financement des hôpitaux (financement mixte).

Chapitre II - Attaques ciblées sur les services publics

1. Services publics en général
Économies sur les services publics de 2,3 milliards d'euros à tous les niveaux :
- non-remplacement de personnel (4 fonctionnaires sur 5) ;
- réduction linéaire des budgets et surtout des dépenses publiques, donc suppression de services publics ;
- attaque contre le statut… ;
- mise en place d'un service minimum chez Belgocontrol et la SNCB ;

- recours au travail intérimaire dans les services publics fédéraux ;
- modération salariale pour les entreprises publiques ;
- vente des parts de l'État dans les entreprises publiques ;
- instauration d'une TVA sur les intercommunales.

2. Pensions de l'ensemble des services publics :

- volonté d'aligner les pensions publiques au niveau des pensions du privé ;
- pension calculée sur la moyenne de toute la carrière ;
- instauration d'une pension mixte « public/privé » : la pension publique ne serait plus calculée qu'à partir de la date de nomination ; les années contractuelles antérieures ne seront plus valorisées dans la pension publique, mais dans une pension du privé au second pilier ;
- tantième généralisé en 60e pour tous sauf les **métiers lourds** ;
- la pension pour inaptitude physique est remplacée par une indemnité d'incapacité de travail proche de celle de l'INAMI (régime mutuelle) ;
- harmonisation des régimes de périodes assimilées au travail avec une pondération en fonction du caractère volontaire et de la plus-value sociale ;
- bonification pour diplôme : suppression via un *phasing* de 6 mois/année civile à partir de 2015. Régularisation des périodes d'étude par une cotisation personnelle ;
- les crédits temps et interruptions de carrière pour raison non motivée ne seront plus assimilés à une période de travail ;
- assimilation maximum de 12 mois pour les crédits temps et interruptions de carrière pour raison motivée ;
- instauration de pensions à temps partiel ;
- renforcement des 2e et 3e piliers de pension.

3. Police

En plus des mesures spécifiques touchant la pension des policiers développés dans un autre article, citons :

- privatisation de certaines missions de police ;
- simplification et modernisation du statut ;
- harmonisation et simplification de la loi disciplinaire ;
- simplification et limitation du nombre d'allocations ;
- facilitation de la mobilité vers les CaLog et la Défense ;
- remplacement du cadre de personnel par un plan de personnel à la police fédérale ;
- appel à l'armée pour renforcer les patrouilles sur demande (Vigipirate belge) ;
- non-indexation des dotations aux zones.

Chapitre III - Et les grands gagnants sont…

Parallèlement à toutes ces mesures, le Gouvernement des Vampires fera de magnifiques cadeaux aux entreprises : plus de 3,5 milliards sans garantie de création d'emplois :

- diminutions de coûts salariaux (saut d'index) ;
- diminution de cotisations patronales (passe de 32,25 % à 25 %) ;
- pas de nouvelles taxes sur les revenus du capital ;
- pas de fiscalité plus juste.

Pour rappel, la seule mesure qui demandait un effort aux entreprises (prise en charge du 2e mois de salaire en cas de maladie de longue durée) a été rangée dans les cartons 3 jours à peine après l'intervention de la Fédération des Entreprises de Belgique et de l'Union Wallonne des Entreprises… Et dire que ce Gouvernement jure la main sur le cœur qu'il n'est pas un Gouvernement des patrons ! Dommage que le flagrant délit de mensonge ne soit pas punissable…

Conclusions

Toute l'austérité est à charge de la sécurité sociale, des revenus du travail, des services publics et des citoyens.

Dans les services publics, nous serons 3 fois les victimes : en tant que citoyen, en tant que travailleur et en tant que service public. Et pour certains d'entre nous, 4 fois si nous prenons également en compte les mesures d'économie régionales, communautaires et locales.

Le bal des vampires vient de commencer…

www.cgspadmi.be

Dossier Pension « Police »

Le 10 juillet 2014, la Cour constitutionnelle rendait un arrêt catastrophique pour les pensions de l'ensemble des policiers avec comme conséquence une augmentation de l'âge de départ à la retraite de 4 à 11 ans suivant les catégories.

De nombreux partis politiques réagissaient admettant qu'il fallait trouver une solution correcte à l'arrêt sans pénaliser l'ensemble des policiers !

Le nouveau gouvernement, dans son accord, n'amène aucune solution acceptable : que du contraire.

Il propose un départ à 62 ans et 40 années de service (règle générale), conditions cumulatives pouvant dès lors amener une grande partie des policiers au-delà de 62 ans et ce jusqu'à 67 ans d'ici 2030 !

Pourtant, dans ce gouvernement se retrouvent trois partis politiques qui avaient entériné la réforme des polices en 2000 et l'avaient confortée en 2011 dans les nouvelles dispositions « pensions »…

Où se situe le respect de la parole donnée de ces trois partis ?

Quelle crédibilité pouvons-nous encore leur accorder ?

Pourtant, les policiers ont envoyé de nombreux signaux à ce Gouvernement :

- manifestation nationale de plus de 15 000 policiers le 18 septembre ;
- journée de grève nationale le 23 septembre ;
- visite au ministre des Pensions le 20 octobre ;
- réunion avec le ministre de l'Intérieur le 21 octobre ;
- grève les 23 et 24 octobre lors du sommet européen ;
- boycottage de l'opération « contrôle de vitesse » ;
- etc.

Une négociation a été fixée le 12 novembre avec le ministre de l'Intérieur plus que vraisemblablement sur base de l'accord du Gouvernement et avec une mesure de travail adapté à 58 ans (via l'accord d'une commission) et à défaut d'emplois adaptés, un départ à 58 ans en congé préalable à la retraite… mais sans aucun financement… donc, une boîte vide.

Le ministre oublie qu'il y a 196 employeurs dans la police intégrée et que tant la police fédérale que les zones de police sont dans des difficultés financières presque insurmontables étant donné les coupes budgétaires pratiquées.

À la parution de ce texte, des actions interprofessionnelles auront eu lieu les 6 et 24 novembre, ainsi que les 1er, 8 et 15 décembre. Des actions spécifiques « police » pourront également être prévues compte tenu des résultats de la négociation du 12 novembre.

Il va falloir se serrer les coudes et rester unis, ce Gouvernement ne cherche qu'à diviser les travailleurs pour appliquer plus facilement son catalogue des horreurs.

Ensemble, on est plus fort !

CASTEL
PONT A LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - **www.casteldepontalesse.be**

Pompiers - La gestation est arrivée à son terme !

Le Moniteur belge s'est activé en ce mois d'octobre et les textes sur la réforme ont enfin vu le jour de façon officielle.

Sont parus les textes suivants :

Le 22/10/2014

- Les arrêtés royaux du 23/08/2014 relatifs au statut administratif et pécuniaire du personnel ambulancier non pompier des zones de secours.
- Les arrêtés royaux du 4/08/2014 relatifs à la formation des membres des services publics de secours et aux modalités d'exercice par les Provinces de missions au profit des zones de secours.

Le 16/10/2014

- La circulaire du 12/09/2014 relative à l'aptitude des membres opérationnels des zones de secours.
- Les arrêtés royaux du 25/04/2014 déterminant le contenu minimal et la structure du schéma d'organisation opérationnelle des zones de secours ainsi que celui relatif aux fonctions administratives et opérationnelles minimales mises en place par les zones.
- L'arrêté ministériel du 8/09/2014 relatif à la procédure d'intervention adéquate la plus rapide.
- La loi du 19/04/2014 sur le temps de travail du personnel des zones de secours.

Et enfin le 1/10/2014

- Les arrêtés royaux du 19/04/2014 relatif au statut administratif et pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours

Il est important de signaler que pour ces deux derniers AR, la date de parution est hautement symbolique car, rappel important, vous devez faire le choix soit de conserver votre ancien statut pécuniaire, soit d'opter pour le nouveau **dans les 3 mois qui suivent la date de parution au Moniteur belge soit le 1er janvier 2015 au plus tard** (pour autant que la prézone passe en zone le 1er janvier 2015).

Nous vous invitons donc à envoyer un courrier à votre Président de zone ainsi qu'au Bourgmestre de la commune dont vous étiez agent pour cette date fatidique au plus tard, afin de les prévenir du choix que vous opterez.

Nous vous rappelons que si vous faites le choix de conserver votre ancien statut pécuniaire, vous pourrez à tout moment choisir de passer dans le nouveau statut (et de toute façon au moment où votre situation professionnelle changera : en cas de mobilité, de promotion…).

Alors que **si vous optez pour le nouveau statut, ce sera de façon définitive**.

Pour information, votre employeur est tenu de vous présenter une simulation de traitement dont vous pourriez bénéficier dans le nouveau statut pécuniaire.

Enfin, vous avez également la possibilité de conserver vos droits acquis en matière de statut administratif (nombre de congés, assurance hospitalisation, chèques-repas, indemnité vélo…).

Des choix cruciaux pour votre avenir doivent donc être faits avant la fin de l'année. Parlez-en à vos délégués syndicaux avant de faire ces choix.

RÉGION WALLONNE

Fonction publique wallonne
Grosses secousses en vue…

En Région wallonne, le nouveau Gouvernement est enfin installé et les négociations en Comité de secteur XVI ont (enfin) repris. Le nouveau ministre de la Fonction publique (et aussi du Budget) a personnellement rencontré les Organisations syndicales représentatives le 19 septembre dernier.

La rencontre fut cordiale et le ministre a placé le dialogue social au centre de son discours. Parmi les points positifs de son intervention, citons la volonté de lutter contre le burn-out, le souhait d'augmenter le taux de statutaires dans la Fonction publique wallonne, en particulier dans les Organismes d'intérêt publics (OIP), et la reprise des négociations sur la convention sectorielle 2013-2014.

À l'inverse, deux points majeurs mécontentent la CGSP :

- le non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 en 2015 et 2016. La mesure sera adoucie pour les années 2017-2019 (remplacement de 2 départs sur 3), mais la législature se caractérisera par une diminution conséquente du volume d'emploi dans la Fonction publique ! Inquiétant à plus d'un point ;
- les nouveaux efforts budgétaires demandés aux OIP pour les 3 prochaines années (baisse du budget de

5 % en 2015, 3 % en 2016 et 2 % en 2017). Ces efforts sont d'autant plus conséquents que les OIP sont déjà à la diète depuis plusieurs années (dotations gelées pour la plupart) et que certains d'entre eux « sont déjà à l'os ». La CGSP a une crainte réelle que des missions publiques soient externalisées faute de fonctionnaires…

À la suite de ce premier Comité de secteur XVI, le Cabinet de la Fonction publique a repris les négociations sur la convention sectorielle 2013-2014. Une première réunion avec les OSR a eu lieu le 8 octobre, suivie d'un groupe de travail le 12 novembre. À l'heure d'écrire ses lignes, aucun accord global n'a été dégagé, mais les discussions se poursuivent.

Lors du Comité de secteur XVI du 24 octobre, l'Arrêté du Gouvernement wallon portant la conversion des grades des agents fédéraux transférés en Région wallonne a été soumis à la négociation. Divers points doivent encore être éclaircis, surtout par rapport aux diverses carrières du Fédéral. Un groupe de travail se réunit début novembre pour parvenir à un accord. Cet arrêté du Gouvernement wallon est le point de départ de la reprise des discussions et négociations sur le transfert des compétences ; les divers groupes de travail vont se réunir à nouveau.

En conclusion, une rentrée en demi-teinte. Même si les discussions sur des dossiers essentiels comme le transfert des compétences ou la convention sectorielle reprennent, le nouveau Gouvernement wallon serre encore la ceinture de la Fonction publique wallonne. Si les mesures fédérales ressemblent à un tremblement de terre, les secousses wallonnes feront elles aussi des dégâts !

L'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Créé en 1999, l'Institut du Patrimoine wallon est un organisme public (catégorie A) de la Région wallonne, dépendant directement du ministre du Patrimoine.

Ses missions

Valoriser les monuments classés appartenant à la Région wallonne, dont par exemple les Casemates et la chapelle du Béguinage à Mons, les espaces publics des Moulins de Beez et le siège de l'IPW à Namur, le Forum et l'Archéoforum à Liège, le parc et le kiosque de l'Harmonie à Verviers, les ruines du château de Poilvache à Yvoir et l'ancienne abbaye de Stavelot.

Sauvegarder certains monuments classés dégradés, menacés ou désaffectés, dont les propriétaires, publics ou privés, doivent être secondés.

Gérer le Centre de la Paix-Dieu, qui assure des perfectionnements dans les métiers du patrimoine et y initie les jeunes. Notamment en organisant des stages de formation qui allient la théorie à la pratique dans le cadre privilégié des bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye cistercienne de la Paix-Dieu à Amay, pour aider au perfectionnement des professionnels de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural. Ou en développant un programme spécifique à destination de la jeunesse à travers ses classes d'éveil aux métiers du Patrimoine durant lesquels les enfants peuvent entrer en contact avec des professionnels du secteur sur un chantier de restauration.

Sensibiliser le grand public aux richesses de notre patrimoine. Cette mission s'exerce principalement par l'organisation bien sûr des **Journées du Patrimoine**, en septembre de chaque année, mais aussi au travers de publications portant sur le Patrimoine en Région wallonne, d'organisation de colloques ou d'expositions destinées à informer le public sur le patrimoine.

Mais les temps sont difficiles pour tout le monde, et la culture au sens large est évidemment impactée par la crise. L'Archéoforum de Liège est un exemple : il a accueilli fin septembre son 200 000e visiteur en plus de 10 ans d'existence, mais on est loin des 50 000 visiteurs annuels espérés à sa création. La fréquentation, déjà très satisfaisante, atteint environ 18 000 visiteurs par an en moyenne.

De ce fait, l'Archéoforum a dû prendre des mesures drastiques en matière de personnel fin 2012, et cette restructuration a laissé des traces parmi les agents.

Pour nous en parler, **Stéphanie Bodet, déléguée CGSP** de l'IPW

« L'IPW est un organisme assez particulier, car il est éclaté en 3 entités : les services centraux à Namur, l'Archéoforum à Liège et la Paix-Dieu à Amay. Cette dispersion du personnel ne favorise évidemment pas la solidarité. En plus, les quelque 70 membres du personnel de l'organisme sont tous contractuels,

ce qui veut dire qu'en 10 ans, il y a eu un énorme turn-over parmi eux, en recherche de stabilité d'emploi.

Depuis 2012, sous l'impulsion notamment des délégations syndicales et de l'Administrateur général, on essaie d'amener sur la table du CCB des discussions sur la statutarisation. Mais à chaque fois, il y a un blocage, parce qu'il est difficile de se mettre d'accord par rapport notamment aux conditions d'organisation par SELOR, qui ne correspondent pas à ce que l'employeur voudrait faire, en pratique, pour conserver en fonction un maximum de son personnel. »

Au début 2015, Stéphanie prévoit une AG pour discuter avec le personnel des gros problèmes de l'organisme : par exemple la statutarisation, la charge de travail, l'ajout de compétences et de missions, etc.

À l'IPW comme ailleurs, la solidarité et la mobilisation sont plus que jamais nécessaires !

À LIRE

À nos amis

À ceux pour qui la fin d'une civilisation n'est pas la fin du monde ;
À ceux qui voient l'insurrection comme une brèche, d'abord, dans le règne organisé de la bêtise, du mensonge et de la confusion ;
À ceux qui devinent, derrière l'épais brouillard de « la crise », un théâtre d'opérations, des manœuvres, des stratégies – et donc la possibilité d'une contre-attaque ;
À ceux qui portent des coups ;
À ceux qui guettent le moment propice ;
À ceux qui cherchent des complices ;
À ceux qui désertent ;
À ceux qui tiennent bon ;
À ceux qui s'organisent ;
À ceux qui veulent construire une force révolutionnaire, révolutionnaire parce que sensible ;
Cette modeste contribution à l'intelligence de ce temps.

Sept ans après « *L'insurrection qui vient* », le « **Comité invisible** » publie ce nouveau pamphlet politique et poétique sur les révolutions d'aujourd'hui.

Comité invisible, *À nos amis,* La Fabrique Éditions, Paris, octobre 2014, 250 p., 10 €.

Que faire ?

Un dialogue inédit et exclusif entre deux des philosophes les plus influents de notre temps et qui ne s'étaient jamais rencontrés, Alain Badiou, figure de proue de la gauche radicale dans le monde et principal avocat de l'idée communiste, et Marcel Gauchet, représentant majeur de l'antitotalitarisme et défenseur de la démocratie libérale. Ensemble, ils font le bilan de l'Histoire et répondent chacun à leur manière à la question : l'Idée communiste peut-elle survivre à l'Histoire ? Un débat de fond, sans concession, entre deux intellectuels aux positions diamétralement opposées, mais qui se rejoignent sur la nécessité de redonner du sens à la politique et qui s'interrogent sur l'opportunité, face à la crise du capitalisme, de relancer une hypothèse mise à mal par l'Histoire.

Alain Badiou est philosophe, professeur émérite à l'École normale supérieure.
Marcel Gauchet est philosophe et historien, directeur d'études à l'EHESS.

Alain Badiou et Marcel Gauchet, *Que faire ? Dialogue sur le communisme, le capitalisme et l'avenir de la démocratie,* Philosophie Éditions, Paris, octobre 2014, 164 p., 12,90 €.

Les usurpateurs

Sur quoi repose la légitimité de nos démocraties ? Sur le vote des citoyens, et la délégation de pouvoir qui en résulte. Dès lors, sur quoi repose la légitimité des prétendus experts, consultants, avocats d'affaires et lobbyistes des entreprises transnationales qui, dans l'ombre, œuvrent notamment à l'établissement des accords commerciaux internationaux ? Sur rien de légitime. Ces hommes ne travaillent qu'à enrichir leurs employeurs ou eux-mêmes. Ils tournent radicalement le dos à l'idée même de bien public. Ils foulent aux pieds nos institutions, et celles-ci, aujourd'hui si faibles, leur abandonnent la gouvernance de nos vies, de nos emplois, de notre santé. Le combat à mener d'urgence, c'est bien celui qui mettra à bas ce pouvoir illégitime pour le redonner aux peuples.

Susan George est une universitaire franco-américaine, présidente d'honneur d'Attac-France.

Susan George, *Les usurpateurs - Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir*, Éd. Seuil, Paris, 185 p., 17 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités
3 / Édito • La division : un danger ! Une obligation : l'unité !
4 / Dossier • Le coup de foudre social
7 / Le mot qui pue • Sauvage, vous avez dit sauvage ?
8 / IRB • Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

Infos Admi

9 / Édito • L'indécence est insupportable

Fédéral
10 / Le catalogue des horreurs… Gouvernement fédéral ou Bal des vampires ?
12 / Dossier Pension « Police »
13 / Pompiers • La gestation est arrivée à son terme !

Région wallonne
13 / Fonction publique wallonne • Grosses secousses en vue…
14 / L'Institut du Patrimoine wallon (IPW)
15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgspadmi.be

Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11